



MAIRIE DE CHANAC
48230

A_2022_0153

ARRETE D'INTERDICTION DES RENCONTRES SPORTIVES ET DES ENTRAINEMENTS SUR LE STADE DU CHAMBON

NOUS, Philippe ROCHOUX, Maire de la Commune de Chanac,

VU les conditions météorologiques,

VU l'état du stade de football du Chambon,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions afin de
sauvegarder le terrain et la sécurité des joueurs,

ARRETE

Article 1 : Toutes les rencontres sportives et entraînements sont interdits sur le stade du Chambon du vendredi
16 décembre 2022 au dimanche 18 décembre 2022.

Article 2 : Ledit arrêté sera notifié aux organismes intéressés en vue de son application.

Fait à Chanac, le 15 décembre 2022,

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,
Noël LAFOURCADE

